Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_29-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 18 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
TARIFS 2026 – RESTAURATION MUNICIPALE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 DECEMBRE 2025

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE BOEDEC. Mme LE GAL. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme HEMON. M. LEBLOND. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. Mme MAHO. M. SCHEUER. M. CHAMBELLAND. Mme GALAND. Mme LE COZ. M. HENAFF.

Absents excusés :
M. MEGEL
M. LEGEAY donne pouvoir à Mme LE MOEL-RAFLIK
M. CILANE donne pouvoir à M. COQUELIN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme HEMON donne pouvoir à Mme LE GAL jusqu'à 18h11
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à Mme MORELLEC jusqu'à 18h37

Mme DUVAL est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme SORET-CELLE

Conformément aux orientations budgétaires 2026, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1% aux tarifs 2025 de la restauration scolaire. Cette hausse prendra effet au 1er septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_29-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 18 DECEMBRE 2025

	Tarifs 2025	Tarifs à partir du 1er septembre 2026
Enfants de Lanester* = enfants extérieurs scolarisés en ULIS		
Repas : - tarif minimum	0,67 €	0,68 €
- tarif maximum	5,23 €	5,28 €
Petit déjeuner : - tarif minimum	0,19 €	0,20 €
- tarif maximum	1,11 €	1,12 €
* une famille habitant Lanester à la rentrée bénéficie jusqu'à la fin de l'année scolaire du tarif "Lanester" même si elle quitte la commune		
Correspondants de classes maternelles ou élémentaires publiques de la commune	4,01 €	4,05 €
Enfants extérieurs à la commune : - repas	5,62 €	5,68 €
(sauf enfants fréquentant la filière bilingue et les enfants en garde alternée si un des parents est domicilié hors Lanester)	5,23 €	5,28 €
- petit déjeuner	1,48 €	1,49 €
Stagiaires de Lanester, les AVS et les services civiques	3,26 €	3,29 €
Personnel municipal, enseignants subventionnés Elus municipaux	4,26 €	4,30 €
Stagiaires extérieurs	3,26 €	3,29 €
Apprentis / Personnel en contrat aidé avec la Ville	0,67 €	0,68 €
Enseignants non subventionnés et conjoints personnel municipal	5,72 €	5,78 €
Adultes extérieurs	8,09 €	8,17 €
Membres associations locales : - repas	4,32 €	4,36 €
- petit déjeuner	1,14 €	1,15 €
- goûter	0,64 €	0,65 €
Membres associations extérieures	8,76 €	8,85 €

Taux d'effort appliqués

Quotients familiaux (Q.F.)	Taux d'effort	Taux d'effort
Repas		
0 < QF < 183	0,00452 €	0,00456 €
183 ≤ QF < 260	0,00549 €	0,00554 €
260 ≤ QF < 574	0,00646 €	0,00652 €
574 ≤ QF < 930	0,108% + 3,09 €	0,109% + 3,12 €
930 ≥ QF	0,209% + 2,30 €	0,211%+2,32 €

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_29-DE

Les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget principal de la ville et du budget annexe de la cuisine centrale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L212-29,

Vu le Code de l'Education, articles R531-52 et R531-53,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des politiques éducatives, de l'enfance de la jeunesse et des loisirs réunie le 3 Décembre 2025,

Considérant les quotients familiaux et les taux d'effort appliqués pour la détermination des tarifs de la restauration scolaire municipale,

Considérant les orientations budgétaires 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : VOTE les tarifs ci-dessus, qui seront appliqués à la restauration municipale pour l'année 2026.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)